

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL117-14

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEY, R.
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Création d'une station « autopartage » à la gare de Gières.

Rapporteur : Jacques FABBRO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Gières poursuit son engagement dans le domaine des déplacements en vue
de réduire la part de l'automobile, de favoriser l'accès aux transports en commun et de
développer les initiatives intermodales, en faveur du développement durable.

Une station « autopartage » est envisagée rue de la gare, au niveau du parking sud de la
gare (côté rue de la gare) afin d'offrir à la population la possibilité de disposer de véhicules
en libre accès (sur réservation) selon ses besoins.

La société Alpes-autopartage, société coopérative d'intérêt collectif, dont la marque est
« Cité Lib », et ses partenaires (Toyota, EDF et Sodetrel, filiale d'EDF), proposent de créer
une station électrique destinée à accueillir six véhicules électriques. La station occupera
cinq places de stationnement public. Ces places seront réservées à ce service et

aménagées par Citélib. La station électrique sera installée et entretenue par Sodetrel. L'installation des véhicules sera progressive.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la mise en place d'une station de six véhicules « autopartage » électriques par la société Alpes-autopartage, parking de la Gare,
- de dédier en conséquence cinq places de stationnement public sur le parking de la gare réservé à cet usage,
- de l'autoriser à signer les conventions et tout document lié à ce projet.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI